

BI 01T22

Edito

Bonjour à tous les conducteurs,

En France 50.000 personnes ont été victimes, entre 2019 et 2020, d'un accident de la route lié au travail.

Les déplacements à la Réunion, nous sommes tous concernés !

Et je veux vous présenter quelques phrases extraites des campagnes de sensibilisation lancées par la Sécurité Routière :

« Si tu conduis, je raccroche »

« Sur la route, n'oublions jamais ce qui compte vraiment »

Et pour moi : seule la vie a une vraie valeur, profitons-en !

Pour votre réflexion, et bonne route

Eric BRODELLE - Président de l'ASSER

Actualités



OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Département de la Réunion

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

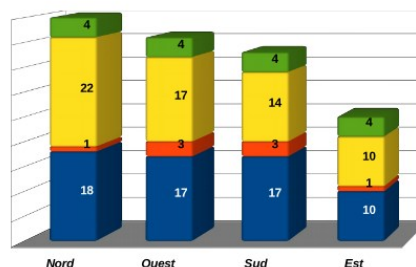
BAROMÈTRE du mois de Mars 2022

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
Mars 2022 provisoire	62	8	63	16
Mars 2021	65	1	79	29
Variation	-3	7	-16	-13
Évolution 2022 / 2021	-5%	50%	-20%	-45%

Accidents corporels par arrondissement en Mars 2022

Arrondissement	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
Nord	18	1	22	4
Ouest	17	3	17	4
Sud	17	3	14	4
Est	10	1	10	4
TOTAL	62	8	63	16

■ Blessés hospitalisés ■ Blessés ■ Tués ■ Accidents corporels



L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2020

Entre 2019 et 2020, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a fortement modifié les pratiques de déplacement des salariés, le nombre de victimes d'un accident du travail sur la route a reculé de 18% pour les accidents de mission et de 11% pour les accidents de trajet.

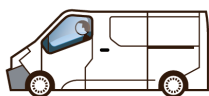
26 995 000
personnes actives concernées



Les chiffres-clés

49 828 personnes
sont victimes d'un accident
de la route lié au travail

11 656
victimes d'un accident
du travail, **en mission**
(lorsque le salarié est sous
l'autorité de l'employeur)



38 172 victimes
d'un **accident de trajet**
(entre le domicile ou le lieu
de déjeuner et le travail)



c'est
11%
des accidents
du travail

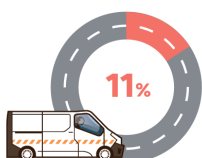
c'est
31%
des accidents
du travail
mortels

356
personnes
tuées

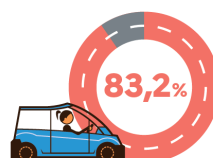


dont
265
lors d'un accident
de trajet
91
lors d'un accident
de mission

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves.



>>> des **décès** suite
à un accident du travail
sont des accidents
de mission



>>> des accidents
de trajet ont lieu
sur la route !
(autres causes :
chute, malaise...)

Des conséquences graves



4,8 millions
de journées
d'arrêt de travail
chaque année



Soit l'équivalent
de près de
18 000
salariés arrêtés
toute une année !



En moyenne,

96 jours d'arrêt
pour une victime à la suite
d'un accident de la route
en lien avec le travail



contre **87 jours d'arrêt**
pour l'ensemble des accidents
du travail (hors accidents de la route)

Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.

Employeur, vous pouvez agir !



Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :
pourquoi ? quand ? comment ?



Le risque routier fait partie des sujets que doit aborder le comité économique et social (CSE)

Les axes de management

Organiser les déplacements

adapter l'organisation du travail,
prévoir le temps nécessaire,
définir le mode de transport le plus adapté

Bien choisir et entretenir les véhicules

adapter le véhicule au travail à réaliser,
l'aménager pour le transport
de charges et d'outils

Organiser les communications

privilégier les communications hors
temps de conduite et proscrire
l'utilisation du téléphone au volant

Former tous les acteurs de l'entreprise

(chefs d'entreprise, managers, membres du CSE,
responsables du parc automobile, salariés)
aux bonnes pratiques de prévention du risque routier

Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>

Plus de 1 800 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

Pour vous accompagner, contactez

- la Dreet (ex Direccte) de votre région,
- la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.



ASSER

POUR UNE ROUTE + SURE

Association Entreprendre pour la Sécurité Routière au Travail Bulletin d'informations

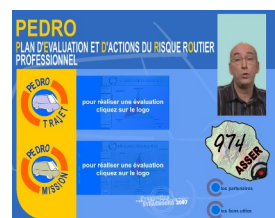
Dans la plupart des cas, le salarié oublie que conduire est un ACTE DE TRAVAIL. Que l'accident se produise dans le cadre d'une mission ou au cours d'un trajet, c'est un accident du travail et l'employeur sera responsable.

L'association ASSER a pour objectif de promouvoir une culture sécurité routière au sein des entreprises, les adhérents de l'ASSER s'engagent à :

- Se mobiliser autour d'un projet commun,
- Faciliter la réflexion et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques,
- Valoriser les actions mises en place par les membres,
- Mettre en commun des moyens d'actions,
- Diminuer le coût humain et économique des accidents de la route en favorisant la promotion des actions de sécurité routière et des campagnes de prévention et sensibilisation.

L'ASSER se mobilise :

- Elle organise annuellement une journée de sensibilisation sur les risques routiers avec des thèmes différents chaque année (alcool au volant, vitesse et éco-conduite, etc..). Les salariés de nos entreprises y sont invités. Cette collaboration se fait en partenariat, avec les entreprises adhérentes et le service prévention de la CGSS.
- Elle diffuse son bulletin trimestriel.
- Nos outils :
 - Base de données afin de faciliter l'échange d'expérience.
 - PEDRO 974 afin d'évaluer le risque routier au travail à la Réunion.



www.pedro-reunion.fr

Vous souhaitez adhérer à l'ASSER

Connectez vous sur **www.asser.re**

Complétez et renvoyez le bulletin d'adhésion à renvoyer à l'ASSER
Chez SISTBI—17 rue Roland Hoareau—CS 41148—97829 Le Port Cedex

Ou par Courriel : **asser.asso@gmail.com**

Facebook : **ASSER SECURITE ROUTIERE REUNION**

7 engagements pour une route plus sûre

LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES
RÉPONDENT À L'APPEL NATIONAL
ET S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE AU TRAVAIL

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



CONNAISSEZ-VOUS LES DANGERS DES ROUTES RÉUNIONNAISES ?

Une expérience
ludique et interactive
de sensibilisation

POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE



Kit de sensibilisation (jeux + supports + vidéos) disponible en location à la journée ou la semaine, avec ou sans animateur, à partir du 1^{er} juin 2019. Adhésion préalable à l'ASSER requise.
0692 44 59 59 • asser.asso@gmail.com • Asser sécurité routière de La Réunion • www.asser.re